

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1076** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

Finis les consultations ce mercredi

(Lire en page 12)

CACH - FCC: plus d'avenir !

**Lettre
ouverte
aux
Honorables
Députés
et
Sénateurs**

(Lire en
page 2)



Sabotage de la mesure de gratuité de l'enseignement

**Le Ministre Willy
Bakonga visé par
une plainte à la
Cour de cassation** (P. 2)

Football

**Classement FIFA:
la RDC 59^e perd
deux places** (Lire en
page 11)

Lettre ouverte aux Honorables Députés et Sénateurs

Kinshasa, le 23 novembre 2020

Concerne : Lettre ouverte aux Honorables Députés et Sénateurs

Réduction des avantages et droits financiers en faveur du Président de la République Honoraire et des anciens Chefs de Corps Constitués

Honorables Députés,
Honorables Sénateurs.

En vertu des prescrits de l'article 126 de la Constitution de la République Démocratique du Congo, votre Institution a la lourde mission d'examiner et de voter la Loi des finances devant déterminer les ressources et les charges de l'Etat pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, l'article 5 de la même Constitution réaffirme le principe démocratique selon lequel tout pouvoir émane du peuple en tant que souverain primaire.

Considérant que l'injustice avec ses corollaires sont à l'origine de l'inversion générale des valeurs et de la ruine du pays, l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ), déferant aux pertinentes dispositions de l'article 23 de notre Constitution, vous adresse la présente lettre ouverte aux fins de vous sensibiliser et d'attirer votre patriotique attention sur l'objet repris en concerne.

Pour votre gouverne, des informations largement relayées par la presse nationale et non démenties à ce jour, allèguent que le Président de la République Honoraire **bénéficierait du Trésor public des émoluments, droits et avantages financiers mensuels de l'ordre de USD 680.000, sans considérer l'entretien des éléments militaires de sa garde et les indemnités lui payées en sa qualité de Sénateur à vie !**

Loin de nous la prétention d'engager une quelconque polémique sur le caractère inique et dis-

criminatoire de la Loi n° 18/021, du 26 juillet 2018, portant statut des anciens Présidents de la République élus et fixant les avantages accordés aux anciens Chefs de corps constitués, nous rappelons que notre pays fait face à l'amenuisement de ressources du Trésor public. Il peine à consolider notamment la gratuité de l'enseignement de base, les grands chantiers sociaux en rapport avec l'eau, l'électricité et l'habitat. Il est inadmissible que le Parlement, représentation du peuple par excellence, de surcroît autorité budgétaire, donne l'impression de se rendre complice de l'enrichissement illicite, scandaleux et injustifié de quelques citoyens au détriment du plus grand nombre !

Il est moralement inacceptable que les rémunérations, droits et avantages exorbitants accordés à certains compatriotes soient justifiés par le simple fait qu'ils ont exercé certaines fonctions d'Etat. Malheureusement, les décideurs politiques envoient par-là un message comme quoi il faudrait nécessairement « faire de la politique » pour prétendre bénéficier d'une rente viagère sans commune mesure avec le niveau de

vie de la majorité de Congolais.

Honorables Députés,
Honorables Sénateurs,

Faute de moyens financiers suffisants, le Gouvernement de la République tarde à répondre positivement à ses engagements basiques en rapport avec l'amélioration des conditions salariales des enseignants, des magistrats, des médecins, ainsi que de toutes les autres catégories socio-professionnelles envers lesquels les promesses ne sont guère tenues.

Dans un tel environnement, il est immoral que le Parlement fasse preuve d'une insouciance coupable tendant à gratifier certaines personnes en raison de leur contribution prétendument « substantielle » aux avancées politico-institutionnelles en RD Congo.

Le peuple qui vous a élu lors des scrutins de décembre 2018 attend de vous la matérialisation des engagements sur base desquels il vous a accordé ses suffrages. Emprunter une voie contraire à la satisfaction de ses besoins essentiels vous éloigne davantage du contrat de confiance devant

exister entre vous et vos électeurs.

De ce qui précède, **l'ACAJ vous recommande de tout mettre en œuvre pour réduire tous les droits et avantages financiers indument accordés au Président de la République Honoraire ainsi qu'aux anciens Chefs de corps constitués, dans les proportions raisonnables, à l'occasion de l'analyse du projet de Loi des Finances 2021.**

Les articulations dudit projet de Loi des Finances devraient être prioritairement orientées vers l'accroissement de ressources devant aider à la satisfaction des besoins fondamentaux de notre société. Parallèlement et à l'instar d'autres pays, **il vous revient, en concertation avec l'Exécutif, de définir une grille transparente de rémunérations, avantages matériels et humains pris en charge par l'Etat de tous les agents publics de l'Etat y les anciens Présidents de la République et Chefs de corps constitués. A titre d'exemple, un ancien Président de la République Française touche une retraite de 6.220 Euros bruts mensuels, qui s'ajoutent aux éventuels salaires et pensions auxquels il a**

droit pour ses activités professionnelles autres que la Présidence. S'il décide de siéger au Conseil constitutionnel, comme il en a le droit, il touche en plus 13.500 Euros par mois. Pourquoi ne pas s'en inspirer ?

Il en va de la crédibilité de votre Institution jusque-là présentée comme une caisse de résonance d'une famille politique. L'histoire vous offre l'opportunité de démentir cette posture. Et la Nation Congolaise vous en sera reconnaissante.

Dans un courrier séparé, l'ACAJ a demandé au Président de la République Honoraire et Sénateur à vie, de prouver sa solidarité envers la misère du peuple Congolais en renonçant au trois quart des émoluments, droits et avantages financiers exorbitants sus évoqués, qui scandalisent de par leurs nature et hauteur.

Veuillez agréer, **Honorables Députés et Sénateurs**, l'expression de nos sentiments patriotiques.

Pour l'ACAJ,

Me Georges KAPIAMBA
Président

Paix en RDC

La médiation de l'ECC et de la CENCO est singulière



La porte-parole adjointe du chef de l'Etat, Tina Salama, a fait savoir à l'opinion publique le lundi 23 novembre, dans la soirée, que la démarche parallèle des consultations auprès des acteurs politiques par les évêques catholiques et de l'Eglise du Christ au Congo (ECC) n'engage pas le chef de l'Etat Félix Tshisekedi.

« Nous avons été surpris de les voir entreprendre une démarche parallèle pour aller consulter ou voir les uns et les autres », ajoute-t-elle, alors que Félix Tshisekedi « a tenu à consulter lui-même », a fait savoir Tina Salama.

La porte-parole du chef de l'Etat rappelle que la politesse voudrait que quand le chef de l'Etat lance des consultations nationales, inclusives, où il invite tout le monde, il serait sage de le lais-

ser finir avant de faire une démarche parallèle.

Il sied de rappeler que les évêques de la Commission épiscopale nationale du Congo (Cenco) et de l'Eglise du Christ au Congo ont entrepris des consultations auprès de certains acteurs politiques notamment Joseph Kabila et Martin Fayulu. Hier, les délégués de l'ECC ont échangé avec le président de la chambre haute du parlement, Alexis Tambwe Mwamba.

Selon Tina Salama, après ces consultations, le chef de l'Etat va prendre le temps de compiler toutes les propositions lui faites et il reviendra, comme promis dans son dernier discours, auprès de la population, avec les mesures prises.

MCP

EPST

Le Ministre Willy Bakonga visé par une plainte à la Cour de cassation



Le président du Conseil d'administration de La Ligue de la zone Afrique pour la Défense des Droits des Enfants et Elèves, LIZADEEL a déposé ce lundi 23 novembre 2020 au Parquet général près la Cour de cassation à Kinshasa, une plainte contre le ministre de l'EPST, pour sabotage de la mesure de gratuité de l'enseignement décrétée par le président Félix Tshisekedi.

Selon la Lizadeel, Willy Bakonga doit être interpellé pour cet acte afin qu'il réponde devant la justice.

A en croire Joseph Godé Kayembe cité par politico.cd, de-

puis les régimes de Kabila père et fils, que la Lizadeel menait des plaidoyers pour obtenir la gratuité mais en vain.

Le président de l'association Lizadeel dit détenir des preuves probables qui attestent que c'est le ministre de l'EPST qui sabote la gratuité en complicité avec le Secrétaire du SECOPE en multipliant des fausses nouvelles unités pour barrer la route à la gratuité.

Lizadeel dit avoir découvert près de 61 milliards de francs congolais gardés au niveau du ministère de l'EPST.

Election - Net

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Chef de Rubrique
Béni Joel Dinganga

Collaborateurs
- Paul Eyenga
- Gaston Liyande

PAO
A. Salumu

Direction commerciale et financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Distribution
Bertin Sefu

Images
Dieudonné Kanyinda

À vin nouveau, outres neuves !

A vin nouveau, outres neuves ! Verset biblique puisé dans l'évangile de Marc 2 :22, diversement employé dans nombreux domaines, pourrait-il trouver ce jour un écho favorable aux derniers soubresauts politiques au Congo-Kinshasa ? Question posée et tentative de réflexions sous la plume.

De même qu'il y a le jour, la nuit existe. Il y a un début, il y a aussi une fin. Le marché politique au Congo semble renfermer des mystères que seuls les initiés comprennent. Il y eut Les Belges avec Léopold II, Kasavubu, Mobutu, Kabila, Kanambe et aujourd'hui Félix Antoine TSHISEKEDI Tshilombo. Tous ont eu un début et une fin de règne. Excepté le dernier sur la liste qui est l'actuel Président de la République à n'avoir qu'un douloureux début. Leurs respectives prises de pouvoir jalonnées de différentes péripéties, sont diversement racontées. De même que leur règne et mode de fonctionnement. Qu'en est-il de l'actuel pouvoir ? Serait-il sensé et indiqué de le passer au microscope de l'analyse politique ?

Il se chuchotait dans les rues de Kinshasa et la diaspora congolaise qu'un nettoyage « hygiénique » guettait la cour présidentielle du Congo. La rumeur se voulait persistante. Elle aurait trouvé origine dans la cacophonie entretenue par plusieurs dindons de la farce autant de la cour que ceux proches de celle-ci depuis quelques mois au sommet de l'Etat. Tout me renvoie à Jean de la Fontaine ! Ses fables seraient-elles encore plus vivaces, plus actuelles ?

En ce temps de pandémie dominé par le confinement pour les uns et de l'après confinement pour les autres, les ondes de la radio trottoir de Kinshasa sont captées à des milliers de kilomètres de la capitale congolaise. Les nouvelles technologies aidant, la verve oratoire des combattants proches du Parti au Pouvoir appelés « Parlementaires debout » est à juste titre plus que jamais appréciée. Des jeunes gens déterminés à libérer totalement le pays, leur pays-dis-je-des mains de ceux qui refusent de mourir quoiqu'ayant un pied dans la tombe politique. Les événements de ces derniers jours semblent précipiter les choses. Sur toutes les lèvres, la dissolution du parlement réclamée à cor et à cri, semble se rapprocher de ce qui serait envisageable.

Mais, est-ce possible ? Les constitutionnalistes se justifient et s'en défendent. C'est le moment choisi par le Président de la République d'orga-

niser les consultations populaires ou présidentielles de toutes les forces vives de la Nation en mettant provisoirement en congé le Gouvernement. L'occasion est toute belle de redessiner la composition de la cour pourrait-on espérer dans le chef du Chef. De couac en couac, les collaborateurs immédiats du Président semblent déterminés à lui rendre plus difficile la tâche déjà difficile dans une coalition contre nature. Les uns les nomment « la racaille » et d'autres « les incompetents ». Les plus gentils, donc les plus tolérants les appellent tout simplement « Les impolis ». L'une des dernières bourdes en date résumerait-elle, à elle seule, l'erreur de casting pour prester en ce haut lieu du pouvoir ? Autant d'interrogations qui fragilisent la foi des observateurs internes et externes.

Peut-on être excellent à un test d'embauche et devenir médiocre pendant l'exercice de cette même fonction ? Possible ! C'est peut-être à ce spectacle que nous ont conviés ces jours derniers les éminents conseillers du Président de la République. Médiocres, ils l'ont été et en direct. Les images ont fait le tour du monde. Celles de ceux qui ignorent la présence du chef, aussi celles de ceux qui brandissent leurs cartes de service dans des transports en commun. Question de tirer vanité de travailler à la présidence même sans aucun mérite. Ce sont les mêmes qui, semble-t-il ont pris en otage la personne et l'institution Président de la République.

Pour mémoire, en 1997 à l'entrée de l'AFDL de triste mémoire, souvenons-nous de la prise en otage de l'autoproclamé Président de la République Laurent Désiré KABILA par la coalition d'envahisseurs qui l'accompagnaient. Difficile d'approcher le président sans passer par eux. Et encore très peu de chance de concrétiser un quelconque projet avec la présidence de l'époque sans l'aval ni peaux de banane tendues par des prédateurs autour du Président. Est-ce pareil au jour d'aujourd'hui en ce haut lieu du pouvoir ? Relevons deux exemples pour nous appesantir. Tenez ! Un écrivain congolais, alignant une cinquantaine de publications à son actif, écrit à la Présidence de la République dès les premières heures de la prise du pouvoir par l'actuel régime. Mais son courrier n'est jamais arrivé sur le bureau du Chef. Car gelé par les conseillers de cet acabit. Par prémonition, il aurait inspiré d'actuelles consultations. Contacté par nos soins, l'écrivain dépit, se lâche : « Le Président de la République est

en train d'être pris en otage. Et par tout le monde. En commençant par les fameux compatriotes de la diaspora. Tenez ! Ma lettre avec un projet précis déposée à la présidence le 12 février 2019 n'a toujours pas de réponse. Quand les consultations se mettent en marche, j'écris à ce Conseiller... C'est alors qu'il répond qu'il n'a plus de temps. La mafia et le positionnement se font sentir même à mille lieues. Quand le Président nomme une coordination de personnalités devant l'accompagner en 2021 en sa qualité de Président de l'Union africaine, on retrouve les mêmes personnes comme par magie. Pas de frustration. L'écrivain dit avoir pitié et du Kongo et du Président de la République qui jusque-là est de très bonne foi. Mais très mal entouré par des gens assoiffés d'argent. Toujours dans les boîtes de nuit et autres lieux de plaisir de Kinshasa. C'est l'un ou l'autre. Ou c'est le travail. Ou c'est le plaisir. Ils ont choisi le plus facile : le plaisir. Moi j'ai envoyé en copies la plupart de mes lettres sur de divers sujets. Aucune réaction de la Présidence à la dizaine de mes lettres sur différents sujets. Aucun conseiller ne se sent concerné par les problèmes d'un citoyen ordinaire. Donc il faut avoir l'argent pour qu'on s'intéresse à vous...Conclut l'écrivain.

Le cas-type de deux Bruxellois !

Deux amis bruxellois se retrouvent à Kinshasa. Sans concertation, ils y sont pour un même but. Ils tiennent tous à rencontrer le nouvel homme fort du pays, leur ancien ami. Si l'un de deux est officiellement du même parti politique que le Président, c'est-à-dire l'UDPS, le second est très proche de ce même Président. Et ce, depuis les temps de la longue lutte dans l'opposition sous Mobutu, Kabila et Kanambe. Il est donc familier du même regroupement politique.

A la prise du pouvoir par Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, c'est quasi toute la diaspora congolaise qui a effectué le trajet retour à Kinshasa la capitale. Chacun avait son projet semble-t-il. Ceux qui n'en avaient pas, misaient sur la proximité les liant au successeur de l'envahisseur déchu pour décrocher un poste de travail.

Jean-Marc Yakuman et Tshikaz-A-Katshiz racontent leur mésaventure à Kinshasa dans le sillage du nouveau pouvoir. Partis très tôt du pays, il y a quelques décennies, diplômés européens en poche, les deux bruxellois ont l'air hagard; clochardi-

sés dans les rues de Kinshasa où nous les rencontrons. Jean-Marc explique qu'il en est à son dixième mois d'attente. Tandis que Tshikaz-A-Katshiz qui totalise le même temps record d'attente interminable semble à bout de souffle. Tous les deux comptent chacun sur l'un ou l'autre conseiller du Président qui leur promettent de faciliter l'audience auprès du Chef de l'Etat. Dix mois virtuellement dans la salle d'attente pour une audience hypothétique, il faudra bien le faire. Les vieilles mentalités sont loin d'être éradiquées.

Réduits au statut de mendiants, nos deux bruxellois témoignent du calvaire enduré. Jean-Marc multiplie ses interventions à la télévision pour être vu. Il n'hésite pas non plus à faire apparition dans la suite lors des déplacements du Président pour que ce dernier le remarque. Rien n'y fait. Tshikaz-A-Katshiz, comme s'il voulait nous convaincre de ses relations proches avec le Président nous fait lire les différentes conversations antérieures qu'il avait avec le chef de l'Etat avant les élections. Et de souligner que depuis qu'il a été élu, les relations semblent avoir été rompues. Ils ne s'écrivent plus. Les numéros de téléphone ont changé et c'est normal, il est devenu chef. Le Président est quelqu'un de très sincère et honnête, je ne peux pas comprendre qu'il m'abandonne. Car c'est lui qui m'a demandé de venir ici. Mais depuis que je suis là, ses conseillers me font ballader. C'est à se demander : Qu'apportent-ils au Président ? En quoi sont-ils ses conseillers s'ils ne peuvent être ses yeux et ses oreilles là où lui-même ne peut être physiquement présent ?

Quelqu'un sur les réseaux sociaux a relevé certaines incohérences et incompétences des collaborateurs du Président y compris celles de certains membres des différents ministères. Il n'est pas le seul. Un diplomate et peu diplomate sur place à Kinshasa n'y va pas par le dos de la cuillère en criant tout haut ces incompétences. Plus précisément celles des collaborateurs conseillers du Président.

Puissent d'actuelles consultations être porteuses d'espoir en accouchant des réels changements tant dans la gouvernance du pays que dans la cour présidentielle. A vin nouveau, outres neuves !

Zadain KASONGO T.
« LAUTREINFO », Bruxelles,
BELGIQUE

Scandale

680.000 Usd par mois pour un ancien président : C'est trop !

L'Ong des droits de l'homme ACAJ exige à l'Assemblée nationale de réduire substantiellement cette pension de l'ancien Président de la République Joseph Kabila en la ramenant à des proportions acceptables conformément à la loi sur le « Statut d'ancien chef de l'Etat élu ».

L'ACAJ s'interroge pour savoir comment un compatriote peut toucher 680.000 dollars américains par mois avec budget de l'Etat toujours minime, qui ne permet pas de financer les secteurs de développement du programme du gouvernement.

Du côté de la Présidence de la République, on s'attaque aussi à cette pension. Le conseiller économique du chef de l'Etat Marcellin Bilomba, avait indiqué autrefois que cette pension contribuait au dépassement dénoncé dans les dépenses dans la reddition des comptes vu qu'elle émerge au budget de la Présidence de la République.

Ce qu'avait contredit toujours en son temps le ministre des Finances, Sele Yalaghuli, qui, lui, montre que la pension de Joseph Kabila en tant qu'ancien Président de la République émerge plutôt au Budget du minis-



tère du Budget et non de la Présidence de la République comme on l'a laissé entendre. Toutefois, ni la Présidence de la République ni le ministre des Finances n'ont divulgué le montant de la pension de Joseph Kabila comme ancien Président de la République.

C'est Georges Kapiamba d'ACAJ qui, le premier, a révélé ce montant de 680.000 USD sur foi des pièces-comptables de la BCC

en sa possession. Si tel est le cas, il y a lieu que l'Assemblée nationale accède à sa demande pour réduire le montant de cette pension sociale de Joseph Kabila en restant dans la marge de sa qualité d'ancien Président de la République avec une pension raisonnable qui tient compte des réalités du trésor public. Question d'avoir un montant qui ne puisse pas pousser les gens à jeter Joseph Kabila à la vindicte populaire.

La faute est peut-être à voir du côté

du contexte politique qui y a prévalu à l'époque de l'examen de la loi sur le « Statut d'ancien chef de l'Etat » initiée par le sénateur Modeste Mutinga Mutwishayi. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est l'abrogation pure et simple de cette loi comme on l'exige à l'UDPS. D'autant plus qu'ils ne comprennent peut-être pas aujourd'hui, le prochain ancien chef de l'Etat, c'est l'actuel Président de la République Félix Tshisekedi de l'UDPS. Il deviendra à cette occasion sénateur à vie exactement comme Joseph Kabila. Saura-t-il en mesure de vivre uniquement avec ses émoluments de sénateur ?

A noter que la loi sur « le Statut d'ancien chef de l'Etat élu » n'avait visé que la personne de Joseph Kabila qui était fin-mandat. Outre le caractère social de la pension, la loi a aussi fixé les immunités des poursuites pour l'ancien chef de l'Etat qui ne peut être poursuivi pour des faits commis pendant l'exercice de ses mandatures. Tout cela est défini dans la loi sur le « Statut d'ancien chef de l'Etat » du sénateur Modeste Mutinga Mutwishayi.

Louis- Paul Eyenga

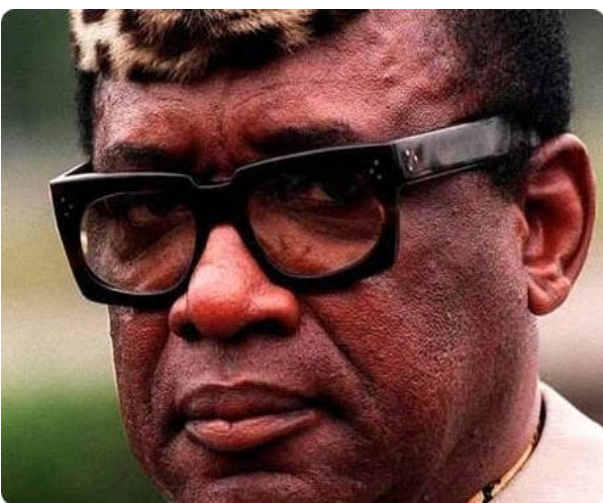
24 novembre 1965 - 24 novembre 2020

Il y a 55 ans, Mobutu s'emparait le pouvoir

Il y a 55 ans, le général Joseph-Désiré Mobutu s'emparait du pouvoir dans le jeune Etat du Congo (ex-belge) par un coup d'Etat. Il allait diriger le pays – ensuite rebaptisé Zaïre et RDC – d'une main de fer durant près de 32 ans, jusqu'en 1997, pour fuir l'offensive d'une rébellion conduite par Laurent-Désiré Kabila et décéder quelques mois plus tard en exil au Maroc.

La légende situe ce putsch au 24 novembre 1965, mais cette journée n'a été consacrée qu'aux préparatifs du renversement du président Joseph Kasa-Vubu, la prise de Radio-Léopoldville aujourd'hui Kinshasa et le renversement du chef de l'Etat n'intervenant que le lendemain.

Contraint à l'exil après 32 ans



au pouvoir, Mobutu décède le 7 septembre 1997 au Maroc d'un cancer de la prostate. Sa dépouille repose – « provisoirement » selon ses proches, qui espèrent son rapatriement – dans le carré chrétien du cimetière de Rabat.

Cependant, cet anniversaire s'est passé dans un silence sur l'ensemble de la RDC

Spéculation ou réalité

Vital Kamerhe dans un état de santé critique



Un proche du directeur de cabinet du chef de l'Etat révèle que le président de l'UNC Vital Kamerhé, est sous appareil respiratoire depuis ce lundi 23 novembre dans la matinée au centre Nganda où il est interné depuis un moment.

« Vital Kamerhe a eu un malaise ce matin, dit-il, avant de poursuivre: il est sous appareil respiratoire ».

Face à cette situation, le député national Patrick Muyaya transmet tout son

soutien au leader de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) et à sa famille physique durant cette épreuve.

Pour rappel, c'est depuis son emprisonnement, lui qui a écopé en juin dernier de 20 ans des travaux forcés accusé de détournement des deniers publics et corruption dans l'affaire des maisons préfabriquées au cours du programme de 100 jours du chef de l'état, que La santé de Vital Kamerhé s'est compliquée.

Editeur /LR

Sauts-de-mouton

La facture s'alourdit : près de 10 millions Usd encore !



Pour mettre un terme à l'exécution de l'érection des sauts-de-moutons à Kinshasa, le Gouvernement de la Rd Congo doit décaisser un montant supplémentaire à hauteur de 9,8 millions de dollars américains. Et la mise à disposition à temps de ce fonds conditionne la livraison globale des ouvrages en août 2021.

C'est ce qu'a indiqué le ministre des Travaux publics et infrastructures, Willy Ngopos, devant les députés membres de la commission Economique et financière de l'Assemblée nationale le jeudi 19 novembre 2020.

Son intervention s'inscrivait dans le cadre l'examen des prévisions budgétaires 2021 du ministère des Travaux publics et Infrastructures. Entre temps, d'importants fonds ont déjà été décaissés à ce jour pour l'érection de ces ouvrages à travers la capitale (Kinshasa).

Pour Willy Ngopos, le Trésor public doit encore décaisser en faveur de l'Office des Routes (OR) et de l'Office des Voiries et drainage (OVD), un montant total cumulé de 9 847 540,40 USD dont 4 492 288,47 USD représentant le solde sur les différents contrats signés et 5 355 251,93 USD pour les travaux additionnels.

Un délai critique de huit mois devra être accordé après décaissement, pour permettre l'achèvement du dernier saut-de-mouton à ériger.

Il faut noter que la construction des sauts-de-mouton à Kinshasa s'inscrit dans le cadre du programme dit de 100 jours du président Félix Tshisekedi. Pour l'exécution des travaux, le Gouvernement a recouru principalement à l'expertise locale, faisant ainsi appel à l'Office des Routes (OR) et l'Office des voiries et drainage (OVD) qui sont les sociétés de l'Etat.

Des millions USD déjà décaissés

A en croire le ministre des ITPR, l'Office des routes a signé un contrat avec Safricas (une société privée) pour un montant global de 19,4 millions USD en vue de l'exécution des travaux de la « voie rapide » et quatre sauts-de-mouton, dont Mokali, Marché de la Liberté, Débonhomme et deuxième entrée N'djili ».

Willy Ngopos a affirmé qu'un paiement total cumulé de 16,1 millions USD a été déjà opéré en faveur de l'Office des Routes, depuis le démarrage des travaux

en mars 2019. Ce qui dégage un solde à payer de 3,3 millions USD par le Trésor public pour permettre le parachèvement des ouvrages, selon le contrat signé entre les deux parties.

Quant aux travaux additionnels sur les quatre sites sus indiqués, le coût représente 2,8 millions USD. Le processus de contractualisation est déjà en cours. Et dans l'ensemble, selon les statistiques fournies par Willy Ngopos, l'Etat congolais doit payer à l'Office des routes 6,1 millions USD pour finaliser ces ouvrages érigés sur le boulevard Lumumba (Kinshasa).

En ce qui concerne les travaux confiés l'OVD, la note technique présentée par le ministre Ngopos renseigne que l'Etat doit de l'argent à ce société avec laquelle six contrats ont été signés au départ pour un montant de 19,7 millions USD dont quatre avec Safricas pour l'érection des sauts-de-mouton sur l'avenue de libération, au rond-point Socimat, à l'UPN ainsi qu'au niveau du boulevard Triomphal.

Avec China Guangdong Provincial Chang DA (CGCD), un contrat avait été conclu pour le site du croisement boulevard du 30 juin et le rond point Mandela. Un autre contrat avait été conclu entre la société chinoise Crec-8 et l'Etat congolais pour le saut-de-mouton de Pompage dans la commune de Ngaliema.

40 millions USD pour huit sauts-de-mouton

De façon globale, le coût des travaux de huit sauts-de-mouton est passé à 40,8 millions USD contre 35,5 estimés au départ. Le délai, lui, est passé de trois mois à plus de 12 mois.

Signalons qu'il y a quelques mois, le Gouvernement a annoncé la livraison des sauts-de-mouton pour décembre 2020. Suivant les explications du ministre des ITPR, les sauts-de-mouton ne pourront être livrés au gouvernement qu'au mois d'août 2021, à condition que les fonds additionnels destinés aux exécutants soient décaissés à temps.

Entre temps, les usagers de la route font face à des embouteillages incroyables à travers la ville de Kinshasa. Embouteillages principalement causés par l'étroitesse des routes occasionnée par les travaux de sauts-de-mouton.

ZE

Pour consolider sa relance

La MIBA espère 40 millions USD de la FBN Bank



Une drague Miba déjà opérationnelle.

La Société minière de Bakwanga (MIBA) au Kasai-Oriental attend recevoir 40 millions de dollars américains auprès de la FBN Bank. Cette enveloppe représente 80% de la créance du gouvernement congolais vis-à-vis de la MIBA, ont révélé dimanche 22 novembre des sources gouvernementales. Pour la société, cette enveloppe permettra au renouvellement de son outil de production.

L'enveloppe attendue par la MIBA arrivera après plusieurs démarches menées par le gouvernement congolais auprès de différentes banques congolaises. Sur les 50 millions de créance du gouvernement congolais vis-à-vis de la MIBA, les sources concordantes affirment que la FBN Bank accepte d'octroyer à l'entreprise minière, une

enveloppe de 40 millions, comme recouvrement partiel.

Selon les mêmes sources, cette banque commerciale avait, lors d'une rencontre au mois d'août dernier avec les autorités de la MIBA, assuré la présidence de la République de sa bonne volonté et de son engagement à apporter un ouf de soulagement à l'entreprise minière pour sa relance.

Certains travailleurs de la MIBA remercient déjà le gouvernement congolais pour l'attention accordée à leur entreprise.

Selon eux, aussitôt servis, ces fonds permettront à la MIBA de relancer la production, d'accroître l'outil de production et d'améliorer également les conditions socio-professionnelles des travailleurs.

Assurances

La Sonas obtient l'agrément d'opérer dans la branche non vie

L'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA) vient de régulariser l'agrément de la Société nationale d'assurances (SONAS) opérant dans la branche non vie. Cette décision prise le 21 novembre 2020 clôture le processus de mise en conformité à la Loi amorcé par le management de cette entreprise étatique, il y a plus d'une année, en vue de l'obtention de son de fonctionnement dans le nouveau marché des assurances libéralisé.

En effet, la SONAS s'est conformé aux prescrits de l'article 509 du Code des assurances opposables à toutes les sociétés désireuses d'opérer dans ce secteur en Rd Congo.

Bien qu'existant avant la promulgation dudit Code, elle s'est vu obligée de déposer, auprès l'ARCA, une demande de régularisation afin de pouvoir continuer à fonctionner dans ce secteur. Et ce processus ayant bénéficié de l'accompagnement du Régulateur s'est avéré concluant.

« Cette décision a été prise conformément aux prescrits de la loi n° 15/005 du 17 mars 2015 portant Code des assurances, notamment en son article 509, et des Règlements de l'ARCA par son Conseil d'Administration, réuni en sa 11ème session ordinaire ce samedi 21 novembre 2020, après analyse minutieuse des dossiers des requérants », indique un communiqué officiel parvenu à Zoom Eco.

Si Carole Agito Amela, ancienne directrice générale, a lancé ce processus de mise en conformité pour le fonctionnement légal dans le marché libéralisé, son successeur Lucien Bonyeme Ekofo, a repris le flambeau pour le finaliser.

Depuis une année, l'ensemble du personnel œuvre à relever les défis de l'assureur national pour un avenir radieux dans un contexte du marché concurrentiel.

Ce Comité de gestion dirigé par Lucien Ekofo a axé son mandat à la tête de la SONAS sur quatre piliers, à savoir : l'apurement de la dette sociale du personnel actif et non actif, la compétitivité au regard de la présence effective d'autres sociétés d'assuran-

ces sur le marché ; l'applicabilité des contraintes de l'ARCA, et la remise en confiance des agents vis-à-vis des autorités établies pour un climat social apaisé.

Dans le même communiqué, le directeur général de l'ARCA, Alain Kaninda, annonce également l'octroi d'agrément à une société de courtage d'assurances dénommée : « Assurance Le Jeune Sarl. »

Ces deux agreements porte à 24 le nombre d'opérateurs d'assurances sur le marché de la République démocratique du Congo dont 9 sociétés d'assurances, 12 sociétés de courtage d'assurance, 1 courtier d'assurances et 2 sociétés de réassurance installées conformément aux accords sous régionaux ratifiés par la Rd Congo.

« L'ARCA rappelle que conformément à l'article 286 du Code des assurances, il est formellement interdit de souscrire une assurance directe à l'étranger pour un risque concernant une personne, un bien ou une responsabilité, située sur le territoire national ou auprès d'une entreprise non agréée par l'ARCA pour réaliser des opérations d'assurance en République démocratique du Congo », précise Alain Kaninda.

Depuis l'ouverture, apprend-on de sources officielles, la Rd Congo quitte largement la zone de 100 millions USD de primes d'assurances. Avec le développement du marché, l'ambition consiste avec le développement en cours de rencontrer le marché actuel au marché réel de 800 millions USD des primes émises.

Les tendances de 2020, soit du 1er janvier au 30 juin 2020, ont indiqué près de 60 % d'augmentation par l'année précédente, malgré la crise liée à la pandémie de Covid-19. La structuration de ces primes d'assurances représente 99,5% pour la branche Non-Vie et 0,5% pour la branche vie.

L'ARCA maintient le cap et reste déterminée à mettre en place un marché ayant des fondamentaux forts, un marché financier nouveau et dynamique.

Zoom Eco

Ituri

La police arrête un groupe de présumés voleurs armés à Bunia

La Police nationale congolaise (PNC) a arrêté à une bande de présumés voleurs qualifiés œuvrant dans la ville de Bunia dans la province de l'Ituri. Ces malfrats ont été arrêtés avec plusieurs biens de valeur qu'ils avaient volés dans la nuit de jeudi à vendredi 20 novembre, dans les établissements Tuungane au marché central de Bunia.

Ces présumés bandits sont armés et opèrent au nombre de six, dont deux voleurs qualifiés et quatre recéleurs. Ils ont réussi à emporter deux cent vingt bidon l'huile Sabrina et soixante sacs de Riz blanc de marque Swala.

Le capitaine Roger Tibasima, porte-parole de la PNC en Ituri indique que les

enquêtes sont en cours pour récupérer d'autres biens volés dans ce grand magasin.

Il précise que ces biens seront restitués à son propriétaire et les présumés voleurs seront transférés au Parquet des grande instance pour qu'ils répondent de leurs actes.

De son côté, le commissaire provincial de la Police en Ituri, le General Sabiti Patrick, cité par le porte-parole de l'armée, réitère la détermination de ses troupes de mettre fin à la criminalité qui refait sur face à Bunia.

Pour y arriver, il appelle la population à multiplier sa collaboration avec les services de sécurité.

Sud-Ubangi

La réhabilitation de la voirie de Gemena : déjà 55 %



Les travaux de réhabilitation de la voirie urbaine de Gemena, financés par le Fonds National d'Entretien Routier (FONER) à hauteur de 550.000 USD et exécutés par l'Office des Voiries et Drainage (OVD) évoluent bon train. Ils sont déjà réalisés à 55 pourcents.

C'est le ministre provincial des Travaux Publics et Infrastructures dans la province du Sud-Ubangi, Nico Motongo, qui l'a déclaré à 7SUR7.CD, au terme d'une visite d'inspection qu'il a effectuée dans les grandes artères de la ville de Gemena, ce samedi 21 novembre 2020, pour s'enquérir de l'état d'avancement desdits travaux.

« Le président de la république, Félix Tshisekedi, avait promis de faire de la RDC un pays émergent. Et pas plus tard qu'hier, le gouverneur Mabenze avait promis de faire habiller le Sud-Ubangi d'une nouvelle robe. Et C'est justement le cas sous examen. Il était question pour moi étant ministre provincial des ITP de faire la ronde pour voir l'évolution des travaux que l'OVD est en train d'exécuter pour le compte de la province du Sud-Ubangi. Ils devraient les effectuer pour 3 mois. Ils ont déjà fait un mois et demi. Mes impressions sont très bonnes. Parce que j'ai vu les travaux tels qu'ils sont en train de se faire d'une manière très appréciable et selon la règle de l'art. Je vais toujours continuer à faire le suivi pour que ça se fasse très bien et

dans l'intérêt de toute la population du Sud-Ubangi », s'est-il réjoui.

Contacté par 7SUR7.CD, Gabriel Kiwonge, directeur provincial de l'Office des Voiries et Drainage (OVD) dans le Sud-Ubangi, a affirmé que son institution va tout faire pour terminer ces travaux dans le délai.

« Nous sommes déjà à plus de 55 pourcents de réalisation pour l'ensemble en terme d'exécution physique des travaux. Sur l'avenue de l'Hôpital il ne reste plus qu'à faire le rechargement en limonite. Et sur l'avenue Lumumba, nous poursuivons avec la construction du collecteur. Ici sur l'avenue Mobutu où nous sommes, il ne reste plus qu'à faire le rechargement de la couche de roulement en limonite. Nous sommes sereins et confiants. Nous allons terminer les travaux dans le délai », a-t-il expliqué.

Il sied de signaler que ces travaux de réhabilitation de la voirie urbaine, lancés depuis le 12 octobre 2020, vont dans les tous prochains jours faciliter la circulation dans la ville de Gemena où les grandes artères étaient devenues très impraticables aussi bien pour les piétons que les conducteurs d'engins roulants. Ils vont aussi réduire le taux d'accidents de circulation routière dans le chef-lieu de la province du Sud-Ubangi.

César Augustin Mokano Zawa, à Gemena

Sud-Kivu

Les Babuyu et Bafuliiru prennent langue



La cité d'Uvira abrite depuis ce lundi 23 novembre le dialogue intracommunautaire des Babuyu et des Bafuliiru, visant à contribuer au rétablissement de la paix durable dans les hauts et moyens plateaux des territoires de Fizi, d'Uvira et de Mwenga-Itombwe (Sud-Kivu).

Ces assises, se déroulent jusqu'au mercredi 25 novembre, sous le haut patronage du président de la République et chef de l'Etat Felix-Antoine Tshisekedi, en

collaboration avec l'ONG internationale INTERPEACE et le Réseau d'innovation organisationnelle (RIO)/ECC.

D'après le ministre provincial de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières du Sud-Kivu, Lwabandji Lwasi Ngabo, ces dialogues s'inscrivent dans un processus de paix porté par le projet feuille de route pour la paix dans la région du sud de la province du Sud-Kivu.

Kongo Central

La route Manteme - Tshela complètement délabrée



(image illustrative)Etat de la route 617 dans la province du Haut-Lomoni. Radio Okapi/Ph. François Xavier Mybe

La route nationale numéro 12 tronçon compris entre Manteme et Tshela dans le territoire Tshela, en passant par le territoire de Lukula (Kongo-Central), asphaltée il y a près de 36 ans, est complètement dégradée.

Selon le coordinateur de la société civile de Lukula, Firmin Mananga Baku, avec

le retour de la saison pluvieuse, cet axe risque de se scinder en deux.

Firmin Mananga Baku, qui tire la sonnette d'alarme, indique que la détérioration avancée de cette voie engendre plusieurs soucis et pour les habitants, et pour les usagers.

Nord-Kivu

Les habitants désertent Banande-Kainama

Entrée Sud d'Oicha, dans le territoire de Beni (Nord-Kivu). Samedi 14 novembre 2020. Radio Okapi/ Ph. Marc Maro Fimbo



Plusieurs localités du groupement Banande-Kainama se vident de leurs populations, après les récentes attaques des rebelles ougandais des ADF signalées dans le territoire de Beni au Nord-Kivu. La société civile locale qui livre cette nouvelle, dimanche 22 novembre, appelle l'armée congolaise à mener des patrouilles pour mettre fin aux incursions des assaillants dans ces localités.

« Vous savez, quand ils ont attaqué la

localité de Kokola, la population a vidé presque la localité de Kokola, les uns sont parties à Oicha et les autres à Eringeti, et quand ils ont attaqué Eringeti, Opira, Tungudu vers linzo et là aussi ça donner peur à la population des périphéries de Eringeti qui commencent maintenant de déménager vers les quartiers périphériques et venir passer nuit dans des centres villes là où ils pensent qu'il y a la sécurité », a affirmé le président de la société civile locale, Bravo Vukulu.

Clôture de l'année académique 2020

UNILU : partition bien exécutée, place au travail

C'est plus de 4000 finalistes, en ce compris les ajournés à la session ou au mémoire, produits par l'Université de Lubumbashi (UNILU) au cours de l'année académique 2019-2020. Dans l'ensemble, 1473 d'entre eux ont été conférés des grades de licencié, ingénieur ou docteur, au cours d'une cérémonie solennelle organisée le 21 novembre 2020. Les heureux lauréats devront désormais apporter leur savoir-faire au monde, soit dans l'entrepreneuriat soit dans la recherche de l'emploi.

C'est à travers une cérémonie riche en couleurs que l'Université de Lubumbashi a clôturé cette année académique sur le parvis du bâtiment du 30 Juin, siège de l'Assemblée Provinciale du Haut-Katanga.

Différentes autorités politico-administratives, militaires, académiques, scientifiques ; les lauréats et membres des familles ont communiqué à la double cérémonie de collation des grades et de clôture de l'année académique 2019-2020.

Les chiffres...

« A l'UNILU, les chercheurs n'ont pas confiné leurs résultats de recherche, les chiffres parlent pour eux dans le rapport académique lu par le Professeur Ordinaire Lunda Ilunga, Secrétaire Général Académique : près de 150 ouvrages et articles ont été rédigés et publiés ; 38 thèses de doctorat et 56 mémoires de DEA ont été défendus.

Sur un total de 3452 cours programmés, 3375 cours ont été dispensés, soit une exécution du programme évaluée à 97%.

L'UNILU a donc rempli vaillamment sa

mission ce, malgré la présence de la maladie à Coronavirus.

Fort de cette production, Gilbert Kishiba Fitula, Recteur de l'UNILU, a rendu hommage à tous les artisans de l'aboutissement heureux de cette année particulière. « La pandémie qui accable le monde a fait jaillir crûment nos insuffisances, nos fragilités, nos limites par rapport à ce qui était nos certitudes, nos mises en place scientifiques, technologiques, sociales, économiques, médicales. C'est pourtant pendant ce replie que l'UNILU a été plus productive et aujourd'hui rayonnante par votre présence », a-t-il affirmé. Avant d'exhorter : « Aux Lauréats, vous avez de la valeur maintenant, rendez-vous utiles ! Vous partez Kassapards, restez Kassapards et faites la fierté de votre Alma Mater (mère nourricière) ».

Prenant la parole à son tour, le Gouverneur de la province du Haut-Katanga, Jacques Kyabula Katwe a commencé son speech par les mots de chagrin, rendant hommage à l'ingénieur mort sur le chantier de l'Amphithéâtre de l'Excellence.

« Ma joie aurait été celle de célébrer cette cérémonie à l'Amphithéâtre de l'Excellence... » Jacques Kyabula Katwe, alias « Wa Ndani », a promis d'achever les travaux de couverture de cet amphithéâtre selon les règles de l'art !

Aux Heureux Lauréats, le gouverneur a conseillé d'enrichir le capital humain, de devenir des symboles de référence et de créativité en s'ouvrant au monde.

La cérémonie festive s'est clôturée par la remise des diplômes aux Licenciés des quinze facultés et écoles de la Meilleure Université en RDC.



Un désastre humanitaire est redouté dans le Tigré

Le 4 novembre dernier, alors que le monde n'avait d'yeux que pour les élections américaines, qui s'est soucie d'une action militaire, présentée comme une simple opération de police, se déroulant dans le Tigré, l'une des provinces de l'Éthiopie ? Le « crime » du TPLF (Front populaire pour la libération du Tigré) était d'avoir organisé des élections régionales sans l'assentiment du gouvernement central d'Addis Abeba qui avait reporté les scrutins dans les provinces en invoquant la pandémie du covid 19.

En réalité, le Premier Ministre éthiopien Abiy Ahmed, lauréat du Prix Nobel de la paix en 2019 pour avoir signé la paix avec l'Erythrée, entendait remettre définitivement au pas un mouvement politico militaire qui, prônant le fédéralisme ethnique, avait contrôlé durant trois décennies l'appareil sécuritaire et militaire de l'Éthiopie, un pays clé pour la stabilité régionale et, avec ses 110 millions d'habitants, l'un des plus peuplés d'Afrique.

Moins d'un mois plus tard, l'intervention présentée comme une offensive-éclair marque le pas : bénéficiant du terrain montagneux, les forces du Tigré composées de combattants ayant l'expérience de la guérilla opposent une forte résistance aux troupes venues du sud. Ces dernières sont composées d'Amharas, les fondateurs de l'ancien empire éthiopien de Menelik et Haile Selassie et aussi d'Oromos, présents dans

les provinces méridionales jusqu'aux abords de la capitale Addis Abeba. En pleine expansion démographique, les Oromos se sont souvent jugés spoliés par les expropriations décrétées par les « nouveaux riches » d'une Éthiopie largement ouverte aux investissements chinois. Appuyé par les Amharas, le Premier Ministre Abiy, d'origine oromo, a poursuivi une logique purement militaire et refusé jusqu'à présent toutes les offres de médiation dont celle de l'Afrique du Sud, assurant que la fin de l'offensive finale sur Mekele la capitale du Tigré, ne serait qu'une question de jours. Même si les observateurs sur le terrain sont peu nombreux, nul ne partage cet optimisme et dans la région, les pays voisins, eux-mêmes fragiles, craignent de devoir faire face à un afflux de réfugiés. Le Soudan a déjà du accueillir en catastrophe près de 30.000 civils hébergés dans des camps de fortune et arrivés à pied, en tracteur ou en tuk tuk, ces petits taxis des pauvres et les humanitaires citent le chiffre de 200.000 réfugiés potentiels... Les fuyards assurent être pris en étau entre les forces gouvernementales venues du Sud et les forces érythréennes verrouillant l'autre côté de la frontière et qui pourraient prêter main forte au premier Ministre éthiopien. Abiy Ahmed en effet entretient d'excellentes relations avec Issaias Afewerki, le président de l'Erythrée, ennemi juré du TPLF et qui a dénoncé des bombardements sur l'aéroport d'As-

mara la capitale de l'Erythrée.

L'impuissance de la communauté internationale, de plus en plus inquiète face au risque de déstabilisation de la Corne de l'Afrique s'explique par le nationalisme sourcilieux des divers protagonistes, par l'expérience militaire des forces en présence, y compris les techniques de la guérilla, par de fortes concentrations de population dans un environnement précaire.

Nul n'a oublié en effet les famines « bibliques » des années 80 qui, après la fin de l'empire éthiopien s'étaient soldées par un million de morts. Nul n'ignore qu'aujourd'hui encore, malgré les remarquables progrès réalisés depuis trois décennies, entre autres dans le domaine de la santé et des droits des femmes, les haut plateaux semi désertiques du Tigré représentent toujours un écosystème fragile, où les populations pratiquent une agriculture de subsistance et se nourrissent essentiellement de céréales. Or, en plus de la guerre et des déplacements de population, des invasions de criquets pèlerins menacent aujourd'hui toute la Corne de l'Afrique en empêcheront sans doute les populations des haut plateaux éthiopiens d'opérer la sou-

ture entre les récoltes. Autrement dit, si ce n'est la guerre, ce sera la faim qui poussera les civils à chercher refuge dans les pays voisins. En effet, les systèmes d'alerte précoce qui devaient avertir des risques de famine ont été mis à l'arrêt pour cause de conflit, les distributions de vivres devant permettre de faire la soudure entre les récoltes ont été suspendues et dans le Tigré les communications ont été coupées tandis que l'approvisionnement en eau s'avère problématique.

Même si l'alerte n'a pas encore été donnée, l'Europe a toutes les raisons de craindre l'intensification des flux de réfugiés qui, plus nombreux que jamais, traverseront le Soudan instable et la Libye en guerre pour venir échouer sur les rives de la Méditerranée. Alors qu'elle était dirigée par le TPLF, un mouvement radical, autoritaire, mais qui était crédité de notables succès économiques, l'Éthiopie a longtemps été considérée comme un pays phare, voire un modèle de développement par les États Unis. En revanche, son éventuelle déstabilisation, avec les flux migratoires qui pourraient en découler, représenterait un défi majeur pour une Europe déjà affaiblie par la pandémie...

Colette Braeckman

Eclaboussé dans le dossier des cachots clandestins, le DG de la DGM suspendu

Le dossier des cachots secrets l'a éclaboussé. Le directeur général de la Direction générale des Migrations, Roland Kaswantale a été suspendu par le vice-premier ministre de l'Intérieur.

Dans son arrêté rendu public samedi 21 novembre 2020, Gilbert Kankonde reproche au DG de la DGM, l'insubordination.

Deux jours avant, le VPM était scandalisé de découvrir un cachot clandestin qui aurait continué d'opérer. Pourtant, le président de la République avait ordonné, lors de sa prise des fonctions, la fermeture de tous les cachots clandestins.

Malgré les explications de la Direction générale des Migrations faisant croire à un centre de rétention et de transit pour étrangers en séjour irrégulier, Kankonde n'a pas été convaincu. La forfaiture était établie.

D'ailleurs, il était surpris de rencontrer des étrangers qui ont fait plus de 9 mois dans ce site. A ses yeux, l'acte paraissait grave.

En plus, le cachot est situé dans les locaux de la direction provinciale de Kinsasa. Dans un communiqué, la DGM a nié disposer des cachots clandestins.

« La Direction générale des migrations (DGM) ne dispose d'aucun cachot clandestin ».

Dans le démenti intervenu un jour après la visite d'inspection du vice-premier ministre de l'Intérieur, Gilbert Kankonde Malamba dans les installations de la DGM, le directeur général Roland Kashwantale Chihzoa avait plutôt parlé de l'existence des centres de détention administrative et de transit et non des cachots clandestins.

« La DGM est un service public de l'Etat en charge notamment de la police des frontières et des étrangers. Comme tout service d'immigration, elle dispose des centres de détention administrative et de transit des migrants en situation d'irrégularités de séjour », assurait le communiqué.

La DGM a insisté sur le respect des droits de l'homme.

« ...en tant que service chargé de l'application des droits humains et particulièrement en ce qui concerne le respect de la personne humaine y compris celui de la dignité des étrangers en irrégularité de séjour et en instance d'être reconduit à la frontière, la DGM ne dispose pas de cachots clandestins et n'en a jamais disposé ».

Cependant, une dizaine de sujets chinois détenus plusieurs mois, ont été libérés des installations de la DGM le 18 novembre 2020 sur ordre du VPM K



DEODATTE BISOMERINE
AMBASSADRICE 450 = 1

**BANNIR
LE TRIOMPHALISME DES
UNS ET LES RÉACTIONS
HAINEUSES DES AUTRES
AFIN DE BARRER LA
ROUTE AUX DÉMONS DU
TRIBALISME**

f 450 EGAL 1

France

Déconfinement dès le 15 décembre...

Une pièce en trois actes. C'est ainsi qu'Emmanuel Macron a présenté les choses lors de son allocution télévisée, ce mardi 24 novembre, à 20 h. Si un assouplissement du confinement a été annoncé, il faudra attendre le 15 décembre pour que le déconfinement soit réellement acté si la situation sanitaire le permet. Les commerces, eux, vont pouvoir rouvrir leurs portes dès samedi.

L'idée de ce plan en trois actes : contenir cette deuxième vague de Covid-19 tout en préservant l'économie et les fêtes de fin d'année qui approchent.

4 300 patients en réanimation

Lors de son allocution, Emmanuel Macron a donné quelques chiffres sur l'épidémie. « Le nombre de cas positifs journaliers à la Covid-19 a fortement reculé. Il a été ailleurs à 60 000. Il s'est établi la semaine dernière à 20 000 cas par jour en moyenne, après avoir atteint 33 500 patients hospitalisés le 16 novembre, soit plus que lors de la première vague, a précisé le chef de l'État. Nous avons aussi commencé une lente décrue. Le nombre de personnes en réanimation est passé de 4 900 le 16 novembre à 4 300 aujourd'hui. »

« Le pic de la seconde vague épidémique est passé, estime Emmanuel Macron. Mais il nous faut poursuivre nos efforts pour sauver des vies au maximum, maîtriser l'épidémie. Je veux fixer un cap, un calendrier et esquisser des perspectives. »

Réouverture des commerces dès le 28 novembre

Là aussi l'annonce était attendue à quelques jours de Noël : les commerces de proximité vont pouvoir rouvrir leurs portes dès samedi 28 novembre. « Les commerces et les services pourront donc ouvrir selon ses règles jusqu'à 21 heures au plus tard. Les librairies, les disquaires, les bibliothèques et archives pourront aussi rouvrir. » À une condition : appliquer un protocole sanitaire très strict.

Un compromis pour tenter de sauver les ventes avant les fêtes. Et donner une respiration aux commerçants.

Les bars, discothèques et restaurants, eux, vont devoir garder leurs rideaux baissés. Les célébrations religieuses, limitées à 30 personnes, mais aussi les activités sportives extrascolaires en plein air seront elles aussi autorisées dès samedi 28 novembre.

Des aides pour les entreprises les

plus touchées

Les entreprises « qui resteront fermées administrativement » dans les prochaines semaines, comme les restaurants, pourront obtenir une aide correspondant à 20 % de leur chiffre d'affaires annuel, au lieu des 10 000 € déjà proposés, a indiqué Emmanuel Macron.

« Les restaurants, les bars, les salles de sport, les discothèques, tous les établissements qui resteront fermés administrativement se verront verser, quelle que soit leur taille, 20 % de leur chiffre d'affaires de l'année 2019 si cette option est préférable pour eux aux 10 000 € du fonds de solidarité », a poursuivi le chef de l'État lors de son allocution.

Emmanuel Macron a ajouté qu'une « réponse exceptionnelle » serait également présentée par le gouvernement « dans les prochains jours » pour « les saisonniers, les extras qui n'ont plus d'engagement depuis des mois, les précaires qui travaillaient les années précédentes mais ne retrouvent plus d'emplois ».

Un allègement du confinement...

Certains espéraient un déconfinement au 1^{er} décembre. « Il faudra donc continuer à rester chez soi, télétravailler et à renoncer aux réunions privées, aux rassemblements familiaux et à tous les déplacements non nécessaires », a précisé Emmanuel Macron. Ils vont devoir patienter encore un peu. D'ici là, les attestations de déplacement restent obligatoires mais la règle de 1 h de déplacement dans un rayon d'un kilomètre est remplacée par celle de 3 heures pour un rayon de 20 km dès samedi 28 novembre.

...avant un déconfinement le 15 décembre

Emmanuel Macron a annoncé, lors de son allocution télévisée, que le confinement serait levé le 15 décembre si la situation sanitaire le permet. Autrement dit, s'il n'y a pas plus de 5 000 contaminations par jour et environ 2 500 à 3 000 personnes en réanimation. « Nous pourrions donc à nouveau nous déplacer sans attestation, y compris entre régions, et passer Noël en famille », annonce le chef de l'État. Un couvre-feu sera déployé sur tout le territoire français. Couvre-feu qui durera au moins jusqu'au 20 janvier.

Dès le 15 décembre, les attestations

ne seront plus nécessaires en dehors des horaires du couvre-feu, c'est-à-dire entre 21 h et 7 h. « Les théâtres, cinémas, musées, salles de spectacle seront de nouveau ouverts », détaille Emmanuel Macron, sauf durant les horaires du couvre-feu. Les bars, discothèques et restaurants eux, resteront fermés.

Les déplacements autorisés pour les fêtes

La question est dans toutes les têtes depuis des semaines. Pourrions-nous fêter Noël avec nos proches ? La réponse est oui, même si cela sera quelque peu différent des autres années.

Crise sanitaire oblige, les grands rassemblements sont déconseillés. « Nous pourrions circuler librement les soirs des 24 et 31 décembre pour partager ces moments en famille. Les rassemblements sur voie publique ne seront pas tolérés durant cette période. » Mais le Président prévient : Vous aurez un rôle central pour notre réussite collective. Les réunions privées doivent au maximum limiter le nombre d'adultes ensemble dans une même pièce à un même moment, et nous devons tous veiller à respecter les règles sanitaires entre nous pour protéger chacun. »

Concernant les stations de ski, aucune date n'a été donnée. Emmanuel Macron a simplement précisé qu'une ouverture des stations était « impossible » avant les fêtes de fin d'année. « Les décisions seront finalisées très prochainement. Une concertation a été engagée par le gouvernement avec les élus locaux et les professionnels ». Le président juge « préférable de privilégier une réouverture courant janvier dans de bonnes conditions » et une coordination européenne sur le sujet.

Cap sur le 20 janvier

Le troisième acte est fixé à cette date du 20 janvier, là aussi si les conditions sanitaires le permettent. « Les salles de sport et les restaurants pourront rouvrir et le couvre-feu pourrait être décalé. Les lycées qui sont bien souvent aujourd'hui par demi-classe, pourront à ce moment-là être pleinement ouverts avec la totalité des élèves présents les cours », explique le chef de l'État. Les étudiants devraient pouvoir reprendre les cours en présentiel deux semaines plus tard. Bars et discothèques resteront fermés. Aucune date n'a été communiquée quant à leur réouverture. ouest-france

Côte d'Ivoire

Laurent Gbagbo a rempli les formalités pour obtenir un



L'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo a, selon plusieurs sources, rempli les formalités en Belgique lundi, en vue de se faire établir un passeport diplomatique.

Suite aux déclarations du président Alassane Ouattara sur RFI et France 24, qui, à quelques jours de la présidentielle, avait affirmé être favorable à la remise d'un passeport, cette démarche pourrait relancer cette procédure, entamée en juillet, avec en ligne de mire, son éventuel retour en Côte d'Ivoire.

C'est une équipe mobile du ministère des Affaires étrangères qui a fait le déplacement à Bruxelles pour procéder à cette démarche administrative. Selon une source diplomatique, cela s'est déroulé lundi matin à 10h dans un grand hôtel de la capitale belge.

Laurent Gbagbo était accompagné de son épouse Nady Bamba ainsi que de son avocate personnelle, précise une source.

« Aucune date de remise du passeport n'a été communiquée »

Ses empreintes digitales ont été prises. Ainsi que des documents utiles à cette procédure. Techniquement, il s'agit d'un enrôlement.

Si Abidjan assure que l'établissement du passeport diplomatique pourrait prendre quelques jours, l'entourage de l'ancien président reste lui, plus prudent. « Aucune date de remise du passeport n'a été communiquée », relève un proche. « Tout a déjà été fait depuis juillet, rien ne justifie des délais aussi long », poursuit cette source, qui note cependant que cette fois-ci, Laurent Gbagbo s'est vu remettre un récépissé attestant la demande de renouvellement de son passeport. RFI

USA:

En une phrase, l'avocat de Trump a mis à mal la stratégie du président américain

Ce n'est cette fois pas sa couleur de cheveux qui aura le plus retenu l'attention des médias américains, ce lundi 23 novembre. Alors que Rudy Giuliani s'exprimait dans une interview à Fox News, l'avocat du président a laissé échapper une phrase qui a suscité de nombreuses réactions. "J'exagère un peu", a admis celui qui dirige les procédures judiciaires lancées par Donald Trump pour contester le résultat de l'élection présidentielle. Faisant référence à ses allégations suggérant qu'il y avait eu plus de votes à Détroit (Michigan) que d'habitants, il a reconnu que ce qu'il avançait n'était pas tout à fait juste.

Il s'est toutefois immédiatement repris, poursuivant ses accusations traditionnelles et pointant du doigt "la plus grande fraude de tous les temps". Mais les 4 mots prononcés par l'ancien maire de New York sont loin d'être passés inaperçus. « Cela en dit beaucoup », a résumé John Berman sur CNN. Le fait que l'avocat de Trump admette lui-même que l'un de ses arguments était exagéré n'est, en effet, pas anodin. D'autant plus quand on sait que ce même argument avait été repris par l'actuel locataire de la Maison-Blanche pour dénoncer une élection tru-



quée. "A Détroit, il y a eu bien plus de votes que d'habitants, rien ne peut être fait pour résoudre cette grande arnaque, j'ai remporté le Michigan", avait écrit le président américain le 28 novembre.

La déclaration de Giuliani intervient à un moment critique pour Donald Trump, qui vient de donner son accord à la mise en place de la transition. Le président a toutefois fait savoir dans un tweet qu'il n'abandonnait pas ses poursuites judiciaires et qu'il ne concéderait pas la victoire à Joe Biden. "Nous avançons très rapidement", a ajouté le locataire de la Maison-Blanche.

Romney, qui s'est toujours montré très critique à l'égard de Trump, a d'ailleurs estimé qu'il était "difficile d'imaginer une action plus antidémocratique de la part d'un président en exercice". "Après ne pas avoir réussi à apporter une seule preuve plausible de fraude devant la justice, le Président s'est désormais résolu à exercer des pressions manifestes sur les autorités nationales et locales pour renverser la volonté du peuple et renverser l'élection", a écrit le républicain dans un communiqué partagé sur Twitter.

lallibre.be

Fally Ipupa annonce la sortie de son album «Tokooss 2»



C'est pour le 18 décembre prochain. Cette annonce a été faite par l'artiste-musicien Fally Ipupa le lundi 23 novembre dernier sur les réseaux sociaux.

Après plusieurs mois de teasing, les fans de Fally Ipupa vont enfin écouter ce que leur idole a préparé pour eux en studio.

Comme le tube « Tokooss 1 », ce second projet va s'ouvrir au monde au travers des collaborations ça et là avec des grands artistes planétaires.

Le feat avec Ninho intitulé « Likolo », sera le premier à annon-

cer les couleurs de ce nouvel album. Ce chant sera disponible déjà ce vendredi 27 novembre.

Cet album « Tokooss 1 » qui a connu sa sortie en 2017, a été au top pendant plusieurs mois et connu un succès planétaire, au regard des featuring avec d'autres stars. Le morceau avec Aya Nakamura « Bad boy », a été certifié single d'or, tout comme le titre « Mannequin » en featuring avec Naza et Keblack.

Beni Joël Dinganga

La première édition de Miss Rd Congo fixée en 2021

Initialement prévu le 28 novembre 2020, la première édition Miss Rd Congo vient d'être reprogrammée pour l'année 2021.

C'est après concertation entre le comité d'organisation du Miss RD Congo et le Ministre du tourisme que cette décision a été prise.

C'est suite aux perturbations causées par l'avènement de la covid-19 que ce report est intervenu afin d'accorder au comité d'organisation ainsi que partenaires de préparer une meilleure édition.

Plusieurs activités seront au rendez-vous notamment les auditions digitales, les masters class, ateliers et débats avec des figures féminines de référence du pays, les voyages éco-touristiques.

«Ces activités feront de ce



concours un lieu d'affinage d'où sortira celle qui représentera dignement la République Démocratique du Congo dans tous les concours de beauté du monde », indique le communiqué de presse publié le jeudi 19 novembre dernier.

Rappelons que ce projet qui est soutenu par le Ministère du tourisme tiendra son point de presse au mois de février 2021 pour annoncer toute la programmation.

B.J.D

POUR ATTENTAT À LA PUDEUR

L'artiste-comédien Kiodo risque plusieurs mois à de prison



L'artiste-comédien Kiodo, a été mis en garde à vue, ce lundi 23 novembre, à Kinshasa, pour atteinte à la pudeur, après la diffusion d'une vidéo compromettante de lui et une certaine Ma'Debo.

Selon le Code pénal congolais en son article 167 stipule : « Tout acte contraire aux mœurs exercé intentionnellement et directement sur une personne sans le consentement valable de celle-ci constitue un attentat à la pudeur ».

Comme pour dire s'habiller sexy, pour toute personne, avec l'intention de séduire, fait partie de registre d'actes attentatoires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. L'infraction est punissable de 8 jours à trois ans de servitude pénale.

« C'est un acte réellement immoral, qui présente un degré d'impudicité suffisant pour outrager la pudeur publique. Si en RDC, la loi réprime sévèrement le fait de s'exposer sexy, la cybercriminalité est pour beaucoup dans la dépravation des mœurs. », note Me Kasongo Evariste Kasongo, avocat au barreau de Kinshasa, sur un document du site libex.e-moniste.com, de Guy Elongo.

Le point de vue ce juriste a été partagé par son collègue, Angèle Baliko, avocate au barreau de Mbandaka, en séjour à Kinshasa: « Quiconque aura publiquement outragé les mœurs par des actions qui blessent

la pudeur, est puni de servitude pénale. », a-t-elle expliqué.

Selon toujours l'article 167, « Tout attentat à la pudeur commis sans violences, ruse, ou menaces sur la personne ou à l'aide de la personne d'un enfant âgé de moins de dix-huit ans, sera puni d'une servitude pénale de six mois à cinq ans. L'âge de l'enfant, rappelle le code pénal congolais, pourra être déterminé par examen médical, à défaut d'état civil ».

L'article 168 stipule que: « L'attentat à la pudeur commis avec violences, ruse, ou menaces sur des personnes de l'un ou de l'autre sexe, sera puni d'une servitude pénale de six mois à cinq ans ». Puis, l'attentat à la pudeur commis avec violences, ruse, ou menaces sur la personne ou à l'aide de la personne d'un enfant âgé de moins de 18 ans, sera puni d'une servitude pénale de cinq à quinze ans. Si l'attentat a été commis sur les personnes ou à l'aide des personnes âgées de moins de dix ans, la peine sera de cinq à vingt ans ».

Pour rappel, une vidéo de Kiodo avait fait le tour des réseaux sociaux où on le voyait en état de nudité avec une jeune femme, une certaine Ma'Debo, en pleins ébats sexuels. L'artiste s'était excusé auprès de son public et de son chef de groupe théâtral, Cinarc pour solliciter leur clémence, après cette vidéo sordide.

B.J.D /mbote.cd

GOMA: « Le caleçon du patron », deux humoristes imitent les ridicules des riches !

L'avant-première du spectacle d'humour « Le caleçon du patron » s'est tenu samedi 21 novembre à la halle les Volcans, à Goma. Cette pièce peint en gros les ridicules de la vie quotidienne des riches.

Deux humoristes et comédiens de la ville de Bukavu, Espoir Bulangaliere et Joyeux Bin Kabodjo, dans la mise en scène de William Sham Weteshe, ont décidé de décrypter en humour les réalités du monde de la fortune frôlant même leurs intimités. Toute partition de cette scène était reliée à la vie quotidienne congolaise.

« On est en train de peindre les

ridicules de la réalité », a souligné Joyeux au sortir de la scène avant de continuer: « C'est dans le but de permettre à ce que les gens comprennent ce qui se passe dans les rouages des riches, quelles sont les blagues des riches (...) ainsi donc on peut, peut-être, donner une leçon par rapport aux classes sociales ».

Ces deux artistes ont été en résidence d'une semaine avant de jouer cette pièce. Elle sera par la suite présentée pour la seconde fois à l'institut français de Bukavu le 25 novembre prochain avant sa finition, qui sera constituée de sa part des remarques et suggestions reçues.

Arts.cd

Classement FIFA : la RDC 59^e perd deux places

Le football congolais est en régression. Le classement de la Fédération internationale de football association (FIFA) du 22 novembre classe la RDC en 59^e position dans le monde. Elle a perdu deux points.

La RDC réalise un score de 1384 points pendant que précédemment elle avait 1389 points. Elle perd deux points (-2). Lors de ses différents matches amicaux et des éliminatoires de la CAN, les Léopards de la RDC n'ont pas brillé. Du coup, elle peine à se classer ne serait-ce parmi les dix tops africains. Par contre, le Sénégal se maintient en tête en Afrique et est 21^e au monde. La Tunisie est 26^e et l'Algérie 30^e.

Top 10 africain

1. Sénégal
2. Tunisie
3. Algérie
4. Nigeria
5. Maroc



6. Ghana
7. Egypte
8. Cameroun
9. Mali
10. Burkina Faso

Top 10 mondial

1. Belgique
2. France
3. Brésil
4. Angleterre
5. Portugal
6. Espagne
7. Uruguay

8. Argentine
9. Croatie
10. Colombie

Le nouveau système de calcul du Classement mondial FIFA/Coca-Cola, procède par addition/soustraction sur un total de points, en fonction des matches gagnés ou perdus.

La RDC peut améliorer sa performance si elle réalise de bons résultats lors des éliminatoires de la CAN.

Info bas congo

L'Angola veut Ibenge pour entraîner les Palanca Negra

La Fédération angolaise de football cherche un remplaçant à Pedro Gonçalves. Le technicien portugais se trouve sur un siège éjectable suite à sa campagne de qualifications à la CAN 2021 des plus mitigés. Parmi les cibles de choix de la FAF, Florent Ibenge de trouve sur la shortlist rapportent les médias angolais ce lundi.

Le quotidien LuandaPost cite une source

qui confirme que le sélectionneur de la RDC entre 2014 et 2019 ne serait pas insensible aux appels pour prendre les rênes des Palancas Negras. « **Ibenge a déclaré qu'il connaissait et suivait le football angolais, et n'a pas exclu la possibilité d'entraîner les Palancas Negras** » rajoute Angonoticia qui cite le contact de LuandaPost.

Le plan de la FAF serait

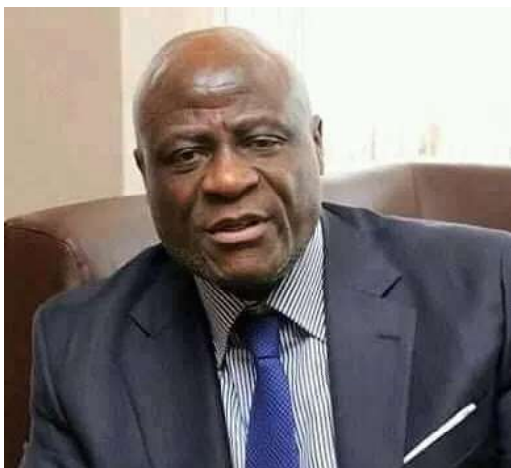
de donner l'équipe senior à Ibenge pour que l'actuel entraîneur Pedro Gonçalves devienne manager de la Fédération angolaise de football ou coach des équipes juniors. Actuellement deuxième au classement de la Linafoot D1 (19 points derrière Maniema Union 23 pts), Ibenge pourrait-il s'envoler pour Luanda ? Dossier à suivre.

Footrdc.com

CAF: Constant Omari assume l'intérim d'Ahmad Ahmad

Le président de la Fédération congolaise de football association (FECOFA) devra poursuivre d'assurer l'intérim de la présidence de la Confédération africaine de football (CAF) jusqu'aux prochaines élections de cette institution. Scrutins prévus le 12 mars 2021.

Constant Omari assure l'intérim à la tête de l'exécutif de la CAF depuis le 10 novembre jusqu'au 30 novembre à la suite de l'absence de Ahmad Ahmad, président de la CAF, pour des raisons de santé. Son intérim est prolongé, car M. Ahmad a été suspendu, lundi 23 novembre par la commission d'éthique de la FIFA pour



cinq ans.

Il devra également payer une amende de 185.000 euros, notamment pour détournements de fonds. Le dirigeant malgache de

ou de son incapacité temporaire à assumer sa fonction, il est remplacé par le 1^{er} vice-président.

Rachidi Mabandu

Linafoot D1 : Maniema Union, un leader dont on parle peu



Scintillant, luisant, les mots ne suffisent pas pour narrer le début de saison canon en Linafoot D1 de l'Association Sportive Maniema Union. Dans l'ombre des clubs qui se sont accaparés de l'histoire du championnat national de football dans la peu de collectionneurs des trophées et meilleures récompenses qui garnissent leurs armoires, les Unionistes se construisent un avenir au panthéon du football Congolais.

Au premier plan du championnat national de football, Maniema Union est un leader dans le pénombre. Les exploits du club sont à peine évoqués. Les grosses écuries du pays volent toujours la vedette à ce club au parcours merveilleux. Dans la cours des grands, Maniema Union s'est invitée sans jamais être conviée au mépris même des dispositions protocolaires souvent

reconnues à la Linafoot D1

À la table des concertations pour le partage des billets qualificatifs aux compétitions interclubs de la Confédération Africaine de Football, Maniema Union en est un décideur désormais. Le bénéfice d'accéder à l'Afrique se partage au prorata des forces et, Maniema Union en a les biceps pour ça. À longueur des journées du championnat, les résultats du club rivalisent avec les ambitions.

Avec 25 points au classement, les Unionistes vivent au présent leur rêve de dominer le championnat national. Un rêve éveillé pour les hommes du coach Daoula Lupembe qui sont prêts à une débauche d'énergie pour goûter au délice du titre de la Linafoot D1, la seule couronne nationale qui manque au palmarès du club de Kindu et entrer en Afrique par la grande porte.

Marco Emery Momo

FC Renaissance: Mukuna lance un appel à candidatures

La page Mukuna est finalement en voie d'être tournée au sein du FC Renaissance. Il est vrai que l'homme n'a pas encore démissionné de son poste, mais il est en passe de laisser la gestion de l'équipe à un nouveau dirigeant. C'est le samedi 21 novembre dans la soirée qu'il a lancé un appel à candidature à sa succession. Une décision prise au terme d'une réunion avec les présidente actionnaires et les membres du Comité national des supporters (CNS) axée sur le recadrage de points saillants.

Pascal Mukuna reste en place en attendant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire électorale. « Je me retire compte tenu de mon emploi du temps. Je ne vais plus occuper le club au quotidien, mais nous allons créer un conseil d'administration auquel je serais membre pour aider l'équipe », a expliqué Mukuna appelant les supporters de Renaissance à aider le club de trouver cet oiseau rare pour prendre la direction du club.

Sur la fameuse correspondance balancée sur les réseaux sociaux annonçant sa démission il y a quelques jours, Pascal Mukuna dit ne pas la reconnaître. « Depuis que je suis sorti de prison cela fait environ trois mois. Je n'ai jamais parlé de l'équipe ni accordé une interview dans la presse pour ce faire », nie-t-il pointant d'un doigt accusateur des gens mal intentionnés.

« Ça fait six ans que je me suis investi dans le club. Je ne peux pas abandonner ou quitter le navire de la sorte », affirme Pascal Mukuna. Il reste convaincu d'avoir mis toutes les batteries en marche pour que l'équipe reprenne le championnat en réglant les dossiers de certains joueurs.

Pascal Mukuna exclut toute hypothèse de voir Renaissance mourir à son absence. « Actuellement l'équipe séjourne à Kisantu dans la province du Kongo Central. Cela prouve que il y a une organisation », argumente-t-il.

Rachidi Mabandu

Fini les consultations ce mercredi**CACH - FCC : plus d'avenir !**

Tout est bien qui finit bien. Les consultations initiées par le chef de l'Etat arrivent à leur terme ce mercredi. Comme souhaité, toutes les catégories sociopolitiques représentatives de la nation congolaise ont échangé avec le président Félix Tshisekedi Tshilombo de qui il est attendu dans les tout prochains jours un discours de conviction, mieux un discours porteur de nouveaux espoirs après la crise due à la coalition Fcc-Cach qui a failli remettre en cause les acquis du processus démocratique en RDC. L'attente oscille entre un discours coupe gorge et un discours de conviction.

Pendant près d'un mois, ils ont défilé au Palais de la Nation pour répondre à l'invitation du président de la République dans le cadre des consultations nationales initiées par ce dernier afin de recueillir les avis des Congolais dans leur diversité sur la

manière d'endiguer la crise qui frappe de plein fouet tous les domaines de la vie nationale. Aucune catégorie sociopolitique n'a été ignorée. Tous ont répondu présents, sauf, bien entendu « le fils de la perdition ». La tendance générale qui s'est dégagée est celle qui privilégie la fin du mariage Fcc-Cach pour incompatibilité de visions politiques et de divergence sur la manière de conduire les affaires de l'Etat. C'est le constat fait par tous, y compris les partenaires à la coalition au pouvoir eux-mêmes. Le comportement de ces derniers a démontré au fil des jours qu'ils n'étaient pas faits l'un pour l'autre. Tout les séparait, malgré le forcing qu'ils avaient effectué pour vivre ensemble. Alors que le Cach disait détenir le pouvoir d'Etat, le Fcc pour sa part alléguait avoir cédé la magistrature suprême au Cach sous le couvert d'un accord dont le vrai contenu n'a jamais été

connu du public. Les quelques bribes mises sur la place publique par le Fcc au plus fort de la crise n'ont pas été corroborées par le Cach qui a continué à crier à la mauvaise foi de son partenaire.

De l'escalade verbale, le Fcc et le Cach en sont aux affrontements dans la rue à telle enseigne que l'opinion ne savait plus distinguer qui est au pouvoir qui est dans l'opposition. D'autant que la vraie opposition était confinée dans le rôle de spectateur, la coalition au pouvoir ne se faisant aucun quartier. Ce jeu de yoyo de mauvais goût avait fini par lasser tout le monde car le régime, apparemment, n'avait pas de soucis du sort du souverain primaire. Les peaux de banane, les bâtons dans les roues du Cach, les accusations mutuelles de trahison, voire haute trahison, ont fini par pousser contre le mur la coalition au pouvoir. Il faut dire que c'est cette exhibition

des biceps de part et d'autre qui a inspiré à Fatshi les consultations nationales qui ont permis une pause à cette guérilla au sein du pouvoir qui a franchi les frontières nationales. Les pays voisins, les organisations sous régionales et même les Nations Unies ont été impliqués d'une manière ou d'une autre pour départager de grands garçons incapables de résoudre leurs querelles en interne. L'exercice a été fastidieux, mais il a permis à l'initiateur des consultations de se faire une religion de ce que veut la majorité des Congolais. Les plus volubiles parmi les consultés n'ont mis leur langue dans la poche en révélant les propositions faites au chef de l'Etat, les autres tels Moïse Katumbi, leader d'Ensemble pour la République et Jean Pierre Bemba, président du MLC (Mouvement de libération du Congo) s'étaient gardés de déclarations intempestives devant la presse à la sortie de l'audience,

préférant laisser au chef de l'Etat la primeur du condensé de toutes les propositions enregistrées de même que l'annonce des décisions devant en découler. Désormais, l'attention est focalisée sur la présidence de la République.

L'opinion se perd en conjectures. Quelle posture Fatshi va-t-il prendre ? Va-t-il mettre fin à la coalition en dissolvant l'Assemblée nationale ou alors poursuivre le deal sous forme de cohabitation comme le souhaitent certains caciques du Fcc ? L'opinion nationale et internationale sera bientôt éclairée lors de la nouvelle adresse de Fatshi à la nation. A l'occasion, soutiennent d'aucuns, les Congolais seront également fixés sur ce que le président de la République entend par « Union sacrée de la nation », un concept qui rappelle de souvenirs dans la lutte pour l'instauration de la démocratie.

LR

Kinshasa**Des essais d'armes lourdes effectués à Kibomango**

Quelques armes lourdes de Fardc lors du défilé du 30 juin 2010 à Kinshasa. Radio Okapi/ Ph. John Bompengo

Des essais d'armes lourdes sont programmés au centre d'entraînement de Kibomango dans la commune de la N'sele, annonce l'armée, citée par la chaîne publique la RTNC hier mardi 24 novembre matin.

La population de la commune de la N'sele est appelée à ne pas paniquer.

Selon les mêmes sources mili-

taires citées par la RTNC, des essais d'armes lourdes seront faits ce mardi par des militaires venus de Mbanza Ngungu dans le Kongo-Central.

Vendredi dernier, des avions de chasse de l'armée angolaise avaient survolé le ciel de Kinshasa dans le cadre d'un " meeting aérien " organisé par les deux pays.

RO

Opération mains propres**Kimbembe Mazunga en détention préventive à Makala**

Kimbembe Mazunga et Laya Sinsu, anciens directeurs généraux de la Société commerciale des transports et des ports (SCTP) ont été arrêtés lundi 23 novembre et placés en détention préventive à la prison centrale de Makala par le Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa-Matete.

Selon les sources du parquet, ils sont poursuivis pour détournement des deniers publics et faux en écriture.

Kimbembe fut aussi un ancien conseiller de l'ancien président de la République Joseph Kabila en matière des infrastructures et ancien gouverneur de la ville de Kinshasa.